

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Juillet à septembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'ENPQ	14 690, 67 \$
Total ¹	14 690, 67 \$

Information complémentaire :

¹ Ce montant inclut la somme de 3 014\$ pour l'utilisation des véhicules du parc automobile de l'ENPQ. Aucun frais remboursé directement à l'employé.

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.